



Formation à la rédaction du Plan de Prévention

DESCRIPTION

Code CPF :

Référence Formation : CEC-SUPPPR-01

Objectifs

Informar les professionnels concernés de la Réglementation applicable en cas d'utilisation d'entreprises extérieures devant effectuer des travaux dangereux ou des prestations excédant 400 heures par an

Public

Tout public

Programme

Il s'agit d'un enseignement théorique comprenant :

- Les responsabilités des chefs d'entreprise
- Détermination et évaluation des risques
- Les obligations du chef de l'entreprise utilisatrice
- Champ d'application du plan de prévention
- Les obligations du chef de l'entreprise intervenante
- Les représentants du personnel
- Reconduction du plan de prévention
- Contenu du plan de prévention
- Permis feu : travail par points chauds

Prérequis

Aucun

Durée et organisation

2 jours - 14 heures

Textes de référence

Décret n° 92-158 du 20 février 1992 (INRS : Brochure ED941

Effectifs

1 - 12 personnes


Moyens pédagogiques

- Utilisation de moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités (CD-Rom, les risques de chutes en hauteur et cassettes vidéo, vidéo projecteur).

Modalités d'évaluation

Test de validation des connaissances, exercices pratiques.

CALENDRIER

 Nous
contacter

TARIFS

- Prix de groupe : 1590 € H.T.
- Prix parcours : Sur demande

 Voir la fiche sur le site

 Contactez-nous pour en savoir plus

© CECYS 2024